

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Claudia Lapointe

<https://www.cadre21.org/membres/0e57c6a14157fbb3f1c22405>

Date d'obtention : 2023-08-24 18:50:08

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que c'est un guide qui est complet, réfléchit et utile. Il est un guide à suivre lors d'intervention sexto. Il est efficace puisqu'il permet d'agir rapidement et efficacement. Les étapes permettent de questionner les jeunes avec des questions précises qui peuvent même être utilisées par la suite en partenariat avec les policiers de la région et même avec le procureur.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Premièrement, je vais utiliser ce guide lors de situation sexto. Je vais être plus outillé et certainement plus confiant dans mon intervention.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ne vais jamais regarder les images, vidéos qu'un jeune voudrait me montrer. Je vais ouvrir le guide sexto et procéder au questionnaire avec l'élève. Je vais l'utiliser avec les élèves seulement et non pas avec un parent qui est inquiet d'une situation avec son enfant.